chasse

QUESTIONNAIRE COLIN

LE MARDI 15 JANVIER, M. COLIN, DEPUTE CHARGE D'UNE MISSION DE REFLEXION SUR LA CHASSE A PRESENTE A LA PRESSE LE QUESTIONNAIRE QU'IL VA DIFFUSER DANS TOUS LES DEPARTEMENTS.
NOUS N'AVONS EU LE TEMPS QUE D'Y JETER UN OEIL RAPIDE MAIS LA PREMIERE IMPRESSION EST BONNE : LE QUESTIONNAIRE EST SERIEUX ; RESTE A SAVOIR CE QUI VA EN SORTIR.
LES PREFETS DOIVENT CONSTITUER DES GROUPES DE TRAVAIL. VEUILLEZ BIEN A ETRE CONVOQUES AUX REUNIONS. LE MIEUX EST DE PRENDRE CONTACT DES MAINTENANT AVEC VOTRE PREFECTURE.
LA COMMISSION "CHASSE" A COMMENCE LORS DE SA REUNION DU 15 DECEMBRE A REDIGER DES PROPOSITIONS DE POSITIONS COMMUNES A TOUTES LES ASSOCIATIONS. ELLES SERONT PUBLIEES DANS LA PROCHAINE LETTRE DU HERISSON. LA REUNION DU 9 FEVRIER PROCHAIN COMPLETERA CETTE REFLEXION.
DANS L'IMMEDIAT, DEUX IDEES IMPORTANTES :

IL FAUT VOUS ASSURER QUE VOUS FAITES PARTIE DES GROUPES DE TRAVAIL.
SI NOUS VOULONS AVOIR UN MINIMUM D'EFFICACITE, NOUS DEVONS AVOIR UN MAXIMUM DE COHERENCE ENTRE ASSOCIATIONS.

J.P. LE DUC

Du mois d'octobre au mois de décembre 1984, Monsieur Colin a procédé à une large consultation auprès des chasseurs, des protecteurs de la nature et des animaux, des représentants des intérêts agricoles et forestiers, des représentants des intérêts économiques et des scientifiques.
A l'issue de ces entretiens, qui lui ont permis de rédiger son questionnaire, un certain nombre de conclusions émergent déjà.

La plus importante est probablement que l'avenir de la faune sauvage et de la chasse se jouera autant sur des comportements que sur des textes, quelle que soit la valeur de ceux-ci.

Le député Colin souhaite que les débats départementaux autour du questionnaire qu'il vient d'adresser à tous les Préfets collent aux réalités du terrain (1). Dans le même temps, il poursuivra ses rencontres informelles, plus spécialement en Province, participera, à la demande des intéressés, à des réunions de travail se rapportant au questionnaire, soit à Paris, soit en Province et ce jusqu'au Colloque National qu'il compte organiser fin juin 1985.

Les vingt questions sur la faune et la chasse qu'il a posées, bien qu'accompagnées de longues annexes, comportent des oublis, mais pas d'a priori.

Il souhaite que le débat soit largement ouvert, ce qui n'empêche pas que les réponses soient précises.

(1) NDLR : d'après la circulaire de Mme BOUCHARDEAU aux préfets :

Des préfets sont chargés d'organiser des groupes de travail sur le questionnaire dans chaque département. Ces groupes de travail devront être composés de :

- représentants des fédérations départementales de chasseurs,
- représentants des associations de protection de la nature,
- représentants des milieux agricoles et forestiers,
- autres usagers de la nature (scientifiques, touristes, chasseurs spécialisés, élus, etc)

Les chefs de services administratifs intéressés seront également associés à ces débats. Le directeur départemental de l'agriculture ou l'un de ses adjoints sera nommé rapporteur du groupe

Les groupes de travail se réuniront à l'initiative du Préfet.

Les présidents de séance auront toute latitude pour ne faire travailler les groupes que sur des questions qui auront paru importantes localement.

Le questionnaire comporte 5 chapitres

- des espèces sauvages
- de la gestion
- de l'organisation administrative
- du territoire de chasse
- de l'exercice de la chasse

Le G.E.P.O.P fait parti du groupe de travail dans l'Aisne et dans la Somme.

Nous approuvons ce genre de consultation.

